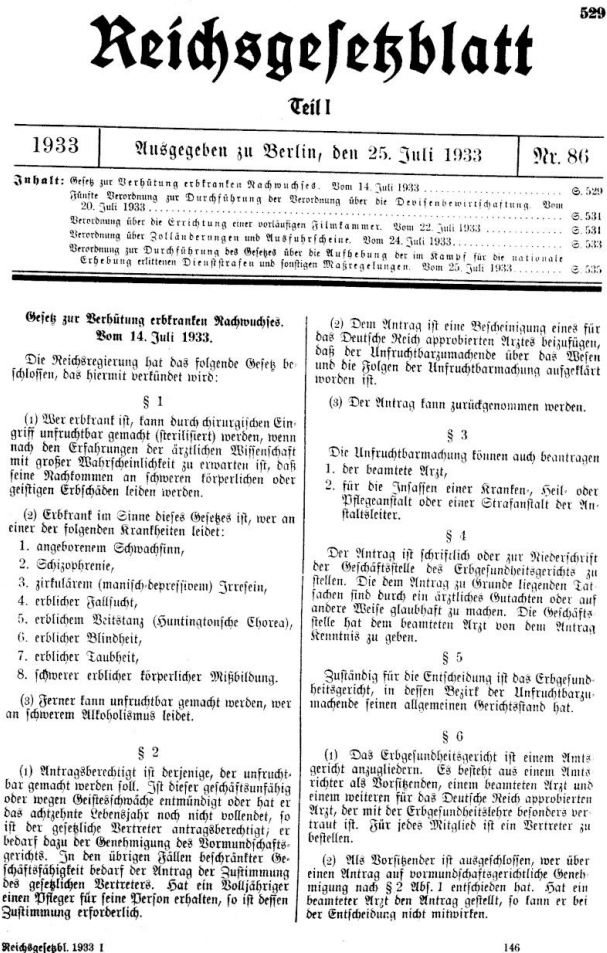


C5 Stérilisations



1910

1951

1933

La loi de 1933 sur la prévention de la transmission de maladies héréditaires permet la stérilisation forcée des hommes et des femmes que les Nazis considéraient comme des éléments indésirables, notamment les personnes souffrant d'un handicap physique ou mental, les personnes appartenant aux prétendues races "inférieures" ainsi que des soi-disant "criminels-nés". Entre 1933 et 1945, plusieurs dizaines de milliers de personnes, dont de nombreux Roms et Sinti, ont été stérilisées de force. Certains hommes et femmes échappaient à la déportation dans les camps de concentration parce qu'ils étaient stérilisés, d'autres étaient stérilisés de force dans les camps. Cette loi a seulement été abolie en 1988 et les victimes n'ont jamais été dédommagées.

💡 Saviez-vous

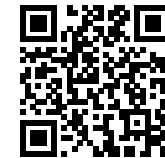
... que de telles lois existaient dans beaucoup d'autres pays, notamment en Suède, Finlande, Danemark, Suisse et aux États-Unis. Dans certains pays les femmes roms étaient stérilisées de force jusqu'aux années 1970.

✍️ A vous

Renseignez-vous dans quels pays on pratique toujours des stérilisations forcées. Notez des cas récents. Réfl échissez à ce que cela signifie et de ne pas avoir le droit d'avoir des enfants.

📷 La photo

La version complète de cette loi est accessible sur le site de la banque de données d'histoire juridique de la Bibliothèque nationale autrichienne (ALEX) <http://alex.onb.ac.at>



<https://www.romasintigenocide.eu/fr/c>